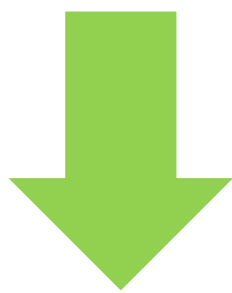


Cécile DEBARRE¹, Arnaud FRANCESCHI¹, Hugues DE BOUËT DU PORTAL¹, Mary-christine LANOUE¹
OMéDIT Centre Val de Loire, Observatoire des Médicaments, des Dispositifs Médicaux et des Innovations Thérapeutiques de la région Centre

Introduction/Objectifs

Les libellés de la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR) précisent les conditions d’implantation de certains Dispositifs Médicaux Implantables (DMI) pris en charge en sus des Groupes Homogènes de Séjour (GHS). Parmi ces conditions figure de plus en plus souvent une décision d’implantation concertée et pluridisciplinaire.

L’appel au remboursement nécessite que chaque dossier de patient comporte les informations nécessaires au contrôle de son bon usage.



L’objectif est de construire un guide récapitulant les implants dont la pose doit être validée par une décision d’équipe multidisciplinaire *ad hoc*.

Matériel et Méthodes

- **Recherche par mots –clés** des DMI pour lesquels la notion « multidisciplinaire » ou « pluridisciplinaire » est mentionnée :
 - Dans les libellés de la LPP
 - Dans les avis de la CNEDiMTS (HAS)
 - Dans les arrêtés du journal officiel
- **Confrontation de notre travail** avec celui effectué par d’autres établissements et structures
- **Validation** par un groupe d’experts pluridisciplinaires et par la délégation régionale de l’assurance maladie

Résultats

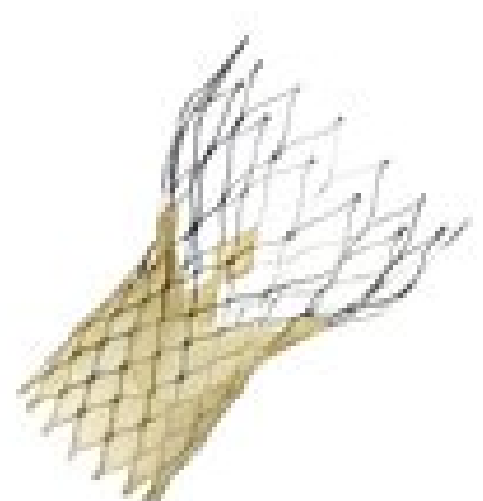
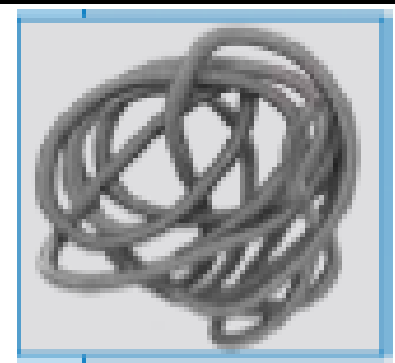
Au total, la mention d’une décision collégiale d’implantation est présente pour **370 codes LPP** appartenant à 4 familles Cladimed :

- **Organes sensoriels**
- **Système cardiovasculaire**
- **Système nerveux**
- **Système musculaire et squelettique**

Le guide a été structuré en associant à chaque code LPP le code de la classification CLADIMED lui correspondant

Il est divisé en 4 parties, représentant les familles CLADIMED

OMéDIT Centre-Val de Loire
Particularités de prise en charge des implants de la liste en sus
SYSTEME CARDIO VASCULAIRE CLASSE C

Code Cladimed	Code LPP	Libellé LPP	Détail LPP de la RCP (ou fiche HAS)
VALVES CARDIAQUES AORTIQUES TRANSCUTANÉES			
C50AA99	3235301	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, MEDTRONIC, COREVALVE, AOA	 La sélection des patients doit être réalisée lors d'une <u>réunion de concertation</u> composée d'au moins : un médecin cardiologue non interventionnel, un médecin cardiologue interventionnel, un chirurgien cardiaque et un médecin anesthésiste. Cette équipe peut notamment comporter un gériatre. <i>Arrêté du 3 juillet 2012 et arrêté du 16 décembre 2014 relatif à la prolongation de la validité des critères fixés par l'arrêté du 3 juillet 2012</i>
	3288487	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, MEDTRONIC, COREVALVE EVOLUT, AOA	
	3239885	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, EDWARDS SAPIEN 3 + CERTITUDE	
	3299070	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, EDWARDS SAPIEN 3 + COMMANDER	
	3241796	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, EDWARDS, SAPIEN XT + ASCENDRA+	
	3205292	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, EDWARDS, SAPIEN XT + ASCENDRA	
	3239144	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, EDWARDS, SAPIEN XT + NOVAFLEX+	
	3269300	BIOPROTHESE VALVULAIRE, TRANSCUTANÉE, AORTIQUE, MEDTRONIC, COREVALVE + ACCUTRAK	
COIL			
C52AB01	3184549	MICRO-SPIRES, TRUFILL DCS & DCS ORBIT, FORME SIMPLE, CODMAN	 La prise en charge est assurée pour le traitement sélectif des anévrismes artériels intracrâniens : - rompus (urgence thérapeutique) , - non rompus, lorsque l'évaluation du rapport bénéfice/risque par une équipe multidisciplinaire incluant le neuroradiologue interventionnel et un neurochirurgien permet de justifier la nécessité de ce type d'intervention thérapeutique.
	3184839	MICRO-SPIRES, ORBIT GALAXY, FORME SIMPLE, CODMAN	
	3162482	MICRO-SPIRES, TRUFILL DCS & DCS ORBIT, FORME COMPLEXE, CODMAN	
	3105604	MICRO-SPIRES, ORBIT GALAXY, FORME COMPLEXE, CODMAN	

Nous avons ajouté des illustrations pour rendre le guide plus didactique

Il est téléchargeable sur omedit-centre.fr rubrique « Référentiels »

Seules les parties du libellé de la LPP se rapportant aux conditions de pose ont été insérées dans le guide.

Discussion/Conclusion

Ce guide permet aux pharmaciens et aux établissements de santé de repérer ces DMI dans le Système d’Information Hospitalier (SIH). Ainsi, il peut être mis en place des mesures pour s’assurer de la bonne tenue du dossier du patient avec le respect des conditions précisées par la LPP.

Cet outil est accompagné d’une grille d’audit « clé en main » pour faciliter le travail d’autoévaluation, ceci afin de prévenir le risque de sanction financière en cas de contrôle montrant une utilisation non justifiée.